sera traitée aux mots PALISSAGE, PINCEMENT, TAILLE, etc.

En général, la longévité des arbres en *espalier* est moindre que celle des arbres en plein vent, ce qui tient souvent au choix peu intelligent des sujets, ou à une culture mal entendue. Il nous reste à parler des moyens employés pour soustraire ces arbres à l'action des vicissitudes atmosphériques. Pour les préserver des gelées, des paillassons très-peu épais, de grossières toiles d'emballage, conviennent autant que les moyens plus dispendieux employés quelquefois. Les toiles offrent de plus l'avantage d'entretenir pendant la nuit une température presque égale à celle du jour autour des branches de l'*espalier*, ce qui concourt puissamment à activer la végétation. Pendant l'été, les toiles, les paillassons légers ont un autre genre d'utilité, qui paraît opposé au précédent : ils s'opposent à l'action trop vive et surtout directe des rayons du soleil, qui, surtout après les pluies, brûlent les feuilles et les fruits, et même produisent assez fréquemment la mort des branches ou des arbres. En toute circonstance, une bonne précaution à prendre, lorsqu'on veut établir un *espalier*, c'est, après avoir choisi des variétés bien appropriées aux conditions dans lesquelles on se trouve, de prendre les sujets dans le pays même, et, autant que possible, venus dans les mêmes conditions de sol et d'exposition. Plus la distance de la pépinière à l'*espalier* sera courte, moins ils souffriront du déplacement et de la transplantation. Souvent on dispose, parallèlement à l'*espalier* et à une distance variable, un treillage sur lequel on palisse des arbres fruitiers de diverses espèces; c'est ce qui constitue un *contre-espalier*.

ESPALIER v. a. ou tr. (è-spa-li-é — rad. *espalier* s. m.). Arboric. Etendre, disposer en espalier : ESPALIER *des pêchers*. ‖ Peu usité.

ESPALION, ville de France (Aveyron), ch.-l. d'arrond., à 32 kilom. N.-E. de Rodez, sur le Lot; pop. aggl. 2,493 hab. — pop. tot. 4,330 hab. L'arrond. comprend 9 cant., 47 comm. et 64,264 hab. Tribunal de 1re instance. Fabriques de burats, tanneries, blanchisseries de cire, filatures de laine. Commerce de bois, de laines et basanes. La ville, située sur la rive gauche du Lot, au pied d'une montagne que couronnent les ruines pittoresques du château de Calmont d'Olt, est reliée au faubourg par deux ponts, dont l'un date, dit-on, du XIIIe siècle. Espalion était jadis entouré de remparts flanqués de tours, dont une seule reste debout. Hormis l'ancien château de Calmont, un château moderne et les prisons cellulaires, cette ville n'offre aucun monument remarquable.

On visite avec intérêt, aux environs d'Espalion, la chapelle de Saint-Hilarion, située au pied du pic de Vernas, d'où l'on a une belle vue sur le vallon accidenté d'Espalion, et le château de Roquelaure, flanqué d'une tour crénelée en ruine.

ESPALME s. m. (è-spal-me — rad. *espalmer*). Anc. mar. Matière qu'on mêlait au goudron pour calfater la carène des vaisseaux.

ESPALMÉ, ÉE (è-spal-mé) part. passé du v. Espalmer : *Nef* ESPALMÉE.

ESPALMER v. a. ou tr. (è-spal-mé — du préf. *es*, et du lat. *palma*, paume de la main, proprement *manipuler*). Anc. mar. Nettoyer la carène d'un vaisseau et l'enduire de suif : ESPALMER *la nef*.

> Les uns poussaient les nefs dans l'onde,
> Et les autres les *espalmaient*.
>
> SCARRON.

‖ Se disait aussi d'une partie quelconque du navire, du gréement, de l'armement : ESPALMER *une pompe, des roues d'affût*. (Acad.) ‖ Aujourd'hui, Refaire sur la carène d'un navire une partie de peinture ternie par l'usage, en frottant vigoureusement avec la paume de la main enduite de peinture de même couleur.

ESPALMEUR s. m. (è-spal-meur — rad. *espalmer*). Celui qui espalme un navire.

ESPALY-SAINT-MARCEL (en basse latinité *Spaletum*, corruption de *Palatium*), bourg et commune de France (Haute-Loire), cant. N.-O., arrond. et à 2 kilom. du Puy en Velay, sur les deux rives de la Borne; 1,734 hab. Débris considérables de constructions romaines, consistant en ruines de deux grandes villas, poteries, briques, fragments de vases de marbre et de porphyre, amulettes, médailles, etc. Cette localité se recommande à l'attention du naturaliste et de l'antiquaire. Le village est groupé autour d'un curieux rocher de brèche volcanique, taillé à pic de tous les côtés, et dont la base septentrionale est baignée par la rivière; ce dike est surmonté d'un château fort. Dans le lit du Petit ruisseau, affluent de la Borne (Riou Pezzouliou), se trouvent des gemmes (zircons, saphirs, rubis, grenats), renfermées dans les laves poreuses du volcan du Croustet; dans les carrières de chaux de Ronzon, on recueille les riches et nombreux ossements fossiles de l'époque tertiaire; dans le terroir des Rivaux s'étendent les gisements de fossiles des grands mammifères de l'époque quaternaire, et de l'autre côté de la Borne se dresse la masse gigantesque et si curieuse des prismes basaltiques appelés les *Orgues d'Espaly*, rappelant exactement les dispositions et le grandiose des grottes de Fingal, en Ecosse, et la Chaussée des géants, en Irlande.

Dans un champ, à l'est du village, ont été exhumées les substructions d'une somptueuse villa romaine, un des spécimens les plus complets en ce genre, et qui ont fait penser que c'était là la résidence du préfet de la colonie. Parmi les nombreux et précieux débris, on remarque un bas-relief d'un caractère hellénique admirable, représentant une chasse à la biche dans une forêt. Deux autres villas ont été découvertes aux environs; l'une d'elles, d'apparence plus rustique, semble avoir été une simple ferme.

Le château fort, dont les ruines dominent encore Espaly, avait été construit au XIIIe siècle; il fut longtemps la résidence des évêques du Puy; le dauphin Charles, depuis Charles VII, y séjourna quelquefois. Assiégé à plusieurs reprises au moyen âge, il fut détruit par les ligueurs en 1591.

ESPAÑA (don Carlos, comte D'). V. ESPAGNE.

ESPAR s. m. (è-spar — du germanique : ancien allemand *sparro*, pièce de bois, poutre, solive, chevron; islandais *sperra;* hollandais *spar*, *sparre*, longue pièce de bois, perche, chevron, espar; allemand *sparren*, solive, chevron; danois *sparre;* suédois *sparre*. On trouve aussi, dans le celtique, le gaélique *spar*, poutre. Peut-être toutes ces formes se rattachent-elles à la racine sanscrite *spar*, protéger, la poutre servant à soutenir le toit). Mar. Nom donné à de longues pièces de bois de sapin, dont on se munit pour pourvoir à certains besoins éventuels : *On se munit toujours d'*ESPARS *dans les bâtiments qui font des voyages de long cours*. (Acad.)

— Artill. Levier dont on se sert pour manœuvrer la grosse artillerie.

— Vitic. Variété de raisin.

ESPARAGE s. m. (è-spa-ra-je — rad. *esparer*). Techn. Opération de l'art du corroyeur qui consiste à frotter certaines peaux, particulièrement celles de chèvres, avec une poignée de joncs ou de spartes, tressée et roulée, et qui a pour objet d'en adoucir la surface, surtout du côté de la fleur.

ESPARBÈS, maréchal de France. V. AUBETERRE.

ESPARCETTE s. f. (è-spar-sè-te — du lat. *sparsus*, épars, semé). Bot. Nom vulgaire du sainfoin cultivé. ‖ On dit aussi ESPARCET et ESPARCEIL s. m.

ESPARCIER s. m. (è-spar-sié). Petite écluse de bois ou de tôle qui sert à fermer une rigole d'irrigation.

ESPARDELL, l'une des îles Baléares, dans la mer Méditerranée, un peu au nord de Formentero et entre cette dernière et Iviça, par 38° 48' de lat. N. et 0° 55' de long. O.

ESPARE s. f. (è-spa-re). Dard à fer recourbé dont on se servait au moyen âge.

ESPARER v. a. ou tr. (è-spa-ré — du préf. *é*, et de *sparte*). Techn. Frotter avec du jonc, en parlant des peaux.

ESPARGOULE s. f. (è-spar-gou-le). Bot. Nom vulgaire de la pariétaire.

ESPARGOUTE s. f. (è-spar-gou-te — Cette herbe, qui était appelée *parthenion* chez les Grecs et *matricaria* chez les Latins, est désignée par nous sous le nom d'*espargoute* [*a guttis spargendis*], comme dit Ch. Etienne dans son livre *De re hortensi*, parce qu'étant broyée et appliquée à la bouche pour la douleur des dents elle fait sortir la pituite goutte à goutte). Bot. Nom vulgaire de la spergule, genre de caryophyllées.

ESPARRAGOSA-DE-LARES, ville d'Espagne (Estramadure), prov. et à 128 kilom. E. de Badajoz, sur la rive gauche du Guadalema; 3,200 hab. Manufactures de toiles. Commerce en céréales, fruits et bétail. Ruines d'un ancien palais.

ESPARRAGUERA, bourg d'Espagne, prov. et à 39 kilom. de Barcelone, juridiction d'Iqualada; 3,000 hab. Fabriques de tissus de lin et de coton; commerce de grains, vin, huile. Non loin du bourg se trouvent les bains de Puda, très-connus pour leur efficacité contre les maladies cutanées.

ESPART s. m. (è-spar — v. l'étym. du mot ESPAR). Techn. Cheville cylindrique en bois, qui est fixée par un bout dans un poteau vertical, et dont les teinturiers et les blanchisseurs se servent pour tordre les écheveaux et les tissus.

— Constr. Chacun des six morceaux de bois qui composent la civière à tirer le moellon.

ESPARTERO (Joaquin-Baldomero), duc de La Victoire, comte de Lucana, ex-régent d'Espagne, né le 27 février 1792, dans l'ancienne province de la Manche (aujourd'hui Ciudad-Real), à Granatula. Il était le dernier des neuf enfants d'un pauvre charron, et, comme il était d'une constitution délicate, il fut de bonne heure destiné à la prêtrise. Son frère aîné, qui était curé d'une paroisse voisine, commença son éducation. et il alla ensuite, de 1806 à 1808, étudier à l'université d'Almagro. Dans cette année 1808, au premier bruit de l'invasion française, le jeune Baldomero jeta le froc aux orties et s'engagea comme volontaire dans le régiment d'infanterie de sa province natale, et, l'année suivante, il passa dans le *bataillon sacré*, composé en grande partie d'étudiants de l'université de Tolède. Après un court stage dans ce corps, Espartero, grâce à la protection d'une noble famille dont son frère était devenu chapelain, entra à l'école militaire de l'île de Léon, près de Cadix. En 1814, il quitta cet établissement militaire avec le titre de sous-lieutenant et fit volontairement partie, en 1815, de l'expédition du général Murillo contre les insurgés du Pérou, commandés par Bolivar. Après avoir pris part à dix-sept batailles et reçu trois blessures, le jeune officier passa rapidement par les divers grades militaires et fut nommé brigadier en 1822. En 1824, il fut envoyé en Espagne avec une mission spéciale et échappa ainsi à la honte d'assister à la capitulation d'Ayacucho, qui établit l'indépendance des colonies espagnoles en Amérique. Il rapportait une fortune considérable, gagnée, dit-on, au jeu, dans le nouveau monde. En 1827, il épousa une jeune personne d'une splendide beauté, fille d'un riche gentilhomme de Logroño.

L'un des premiers, il se déclara en faveur des mesures prises pour assurer la succession au trône d'Isabelle II et la régence de la reine mère Christine; et lorsque éclata la guerre civile, après la mort de Ferdinand VII (29 septembre 1833), il engagea vigoureusement les hostilités, et fut nommé commandant en chef de la province de Biscaye (1er janvier 1834), puis feld-maréchal et lieutenant général des forces royales (20 juin 1835). Ses opérations contre les carlistes ne furent pas toujours heureuses; mais il est certain qu'il déploya plus d'énergie et d'habileté qu'aucun des généraux ses collègues. Ses succès contre les insurgés devant Madrid (août 1836) lui valurent la nomination de général en chef de l'armée du Nord, de vice-roi de Navarre, et, le mois suivant, de capitaine général des provinces basques. Peu après, il chassa les carlistes de la position de Lachana, et, avec l'aide de la flotte britannique, dégagea Bilbao; à cette occasion, il fut créé comte de Luchana. Au même moment s'accomplissait à Madrid une révolution qui eut pour résultat la proclamation d'une nouvelle constitution (18 juin 1837), à laquelle Espartero, en sa qualité de membre des cortès, donna son adhésion. Le 12 septembre suivant, il repoussa l'armée de don Carlos, qui s'était avancée jusqu'à Madrid, et la rejeta au delà de l'Ebre. Le 27 avril 1838, il défit, près de Burgos, l'armée du général carliste Negro et, peu après, non loin de Peñacerrada, celle du général Guergue.

En 1839, on eut encore recours à ses talents militaires pour la dispersion complète des bandes carlistes commandées par Cabrera. Justement Linage, le secrétaire et l'ami d'Espartero, venait d'insulter, dans une lettre rendue publique, le ministre de la guerre Narvaez. Voulant éprouver son crédit auprès de la reine, Espartero eut l'audace de demander au ministre un brevet de général pour Linage; naturellement Narvaez refusa; Espartero y mit de l'insistance et le ministre de la guerre fut obligé de donner sa démission, tandis que son adversaire recevait sa nomination de général. De leur côté, les autres ministres, voulant porter un coup à la puissance naissante d'Espartero et au parti dont il était le chef, proposèrent l'abrogation des anciennes franchises des *ayuntamientos* ou corporations municipales, et la reine régente en signa le décret. Un soulèvement s'ensuivit et Espartero revint, vainqueur de Cabrera, juste au moment où l'effervescence populaire contre la régente était à son comble. Cette dernière vit bientôt qu'elle n'avait d'autre moyen de salut que de se servir de l'influence du général victorieux et de lui confier la formation d'un ministère tout-puissant, dont il prendrait la présidence. Cette démarche de la régente fut immédiatement suivie de son abdication (10 octobre 1840), et le 8 mai 1841, les cortès transférèrent ses pouvoirs au général Espartero, jusqu'à la majorité de la jeune reine, qui ne devait être déclarée que le 10 novembre 1844. La première administration du nouveau régent fut peut-être plus malheureuse que fautive. Il avait à combattre non-seulement l'ambition de ses rivaux politiques et militaires, mais encore l'ignorance et la licence générales, fruits ordinaires du despotisme. Trois fois, durant sa courte administration, il eut à réprimer de sanglantes insurrections à Barcelone, et, avant même son installation, il eut à combattre la révolte militaire qui éclata à Pampelune, et dont le chef était O'Donnell, sans compter d'autres soulèvements militaires d'une moindre importance. Mais, au commencement de l'année 1843, le parti progressiste ou radical s'unit aux partisans de l'ex-régente, en faveur desquels Espartero fut obligé de promulguer une amnistie générale. Ce fut la politique commerciale du régent et surtout la convention qu'on l'accusait d'avoir signée avec l'Angleterre qui fut cause de sa chute. La Catalogne, l'Andalousie, l'Aragon et d'autres provinces se soulevèrent contre lui. Cette fois encore, l'insurrection prit naissance à Barcelone. Un gouvernement provincial, composé de Lopez, Caballero et Serrano, déclara le régent traître à la patrie et déchu de ses dignités. Il était alors comte de Luna, duc de La Victoire et grand d'Espagne de première classe. Narvaez entra à Madrid le 22 juillet, et Espartero, abandonné par ses troupes, s'embarqua à Cadix, le 30 du même mois, pour l'Angleterre, où il fut reçu avec les égards dus à son infortune.

En 1847, le décret qui le privait de ses titres et de ses honneurs ayant été rapporté, Espartero revint en Espagne, où il reprit sa place au sénat. Peu de temps après, il se retira volontairement des affaires et alla demeurer à Logroño; c'est là que le trouvèrent les événements de 1854. La reine Christine était de retour en Espagne; le ministère Sartorius avait succédé à celui de Narvaez. A cette époque, on parlait beaucoup d'un plan secrètement ourdi et ayant pour but la réunion du Portugal à l'Espagne sous un prince de la maison de Bragance. Plusieurs généraux, accusés d'être entrés dans ce projet et d'en favoriser l'exécution, entre autres O'Donnell et Ros de Olanos, furent privés de leurs commandements et leur arrestation fut ordonnée. Le 20 février 1854, un soulèvement militaire éclata à Saragosse et fut bientôt suivi d'une révolte dans Madrid. L'insurrection était commandée par O'Donnell, Dulce et d'autres encore. Le combat de Vivalcaro n'eut pas de résultat décisif, mais d'autres provinces se soulevèrent et Espartero prit le commandement de l'insurrection de Saragosse; un soulèvement populaire dans les rues de Madrid obligea le ministère à donner sa démission, et des pouvoirs provisoires furent donnés au général San Miguel, dans le but de rappeler Espartero aux affaires, comme le seul homme capable de diriger le pays. Il fit quelques difficultés pour accepter le pouvoir qu'on lui offrait; cependant il revint à Madrid le 28 juillet et un nouveau cabinet fut immédiatement formé, dans lequel Espartero fut nommé président et O'Donnell ministre de la guerre. Les cortès se réunirent le 8 novembre suivant et une nouvelle constitution fut élaborée dans l'esprit et sur le plan de celle de 1837. Mais les travaux du nouveau gouvernement furent, dès le début, entravés par la rivalité de ses deux membres principaux, O'Donnell et Espartero. Le départ de la reine Christine, la loi de désamortissement, les concessions de chemins de fer, la question des biens du clergé furent autant de motifs qui ébranlèrent ce pouvoir déjà divisé. Un incident lui porta le dernier coup. Le ministre de l'intérieur, Escosura, ayant fait des rapports défavorables à O'Donnell, celui-ci demanda la démission de son collègue. Une crise s'ensuivit; Espartero se retira avec les autres ministres. O'Donnell fut chargé de reconstituer un cabinet; mais les cortès, en dissentiment avec ce dernier, émirent contre lui un vote de non-confiance. Une nouvelle insurrection populaire éclata à Madrid le 14 juillet 1856; mais les cortès et le peuple furent mitraillés par la soldatesque. Espartero ne prit aucune part à cette émeute, faite en son nom, pas plus qu'à celles qui eurent lieu à Barcelone et à Saragosse. Sentant qu'il avait fait son temps comme homme politique, il rentra définitivement dans la vie privée, terminant par cette sage résolution sa carrière publique.

Après la révolution de septembre 1868, qui renversa du trône la reine Isabelle, Espartero s'empressa d'envoyer son adhésion au gouvernement provisoire, mais ne revint pas au pouvoir et continua à vivre dans la retraite. Lorsque les cortès constituantes eurent voté le maintien de la forme monarchique, un député, M. Garrido, proposa d'appeler au trône le duc de La Victoire (1869); mais cette proposition fut très-froidement accueillie. A cette époque, Prim et Serrano négociaient pour faire accepter le trône à l'ex-roi de Portugal Ferdinand-Auguste, père du roi régnant, Louis Ier, qui refusa toute candidature. Depuis lors, les négociations entamées pour faire accepter le souverain pouvoir au jeune duc de Gênes, neveu de Victor-Emmanuel, ayant échoué, et la candidature du duc de Montpensier n'ayant présenté aucune chance de succès, plusieurs députés des cortès ont de nouveau songé à Espartero. Au mois de mai 1870, une députation se rendit à cet effet auprès du duc de La Victoire; mais celui-ci refusa d'accepter la couronne et allégua son grand âge et l'absence d'héritier pour constituer une famille royale.

Il existe de nombreuses biographies d'Espartero. Nous citerons, entre autres, l'important ouvrage que lui a consacré J.-S. Florez, *Espartero, histoire de sa vie militaire et politique* (en 3 vol.); *Espartero et la révolution*, par un anonyme, et les biographies de cet homme politique qui ont été faites, par MM. de Loménie, Castille, etc. On peut encore consulter : *Revue des Deux-Mondes*, articles de L. de Lavergne (15 août, 1er et 15 septembre 1840; 15 janvier et 1er avril 1841; 1er novembre 1842); Lesur, *Annales historiques universelles* (1832 et suiv.); *Annuaire des Deux-Mondes* (1854, 1855); Van der Burch et Brainne, le *Mémorial français* (Paris, F. Didot).

ESPATAGE s. m. (è-spa-ta-je — rad. *espater*, qui se disait pour *épater*). Métallurg. Opération qui suit le dégrossissage des fers destinés à la confection de la tôle et qui a pour but de l'amincir encore.

ESPATARD s. m. (è-spa-tar — rad. *espater* pour *épater*). Métall. Nom de l'un des deux équipages qui composent un train de fonderie, celui qui sert au dégrossissage. ‖ Enclume et marteau qui arment un gros martinet dans une usine à fer.

ESPATULE s. f. (è-spa-tu-le). Bot. Nom vulgaire de l'iris fétide.

ESPAURE s. f. (è-spô-re — v. l'étym. d'*espar*). Mar. Solive que l'on emploie à la construction des bateaux.

ESPAUTE s. m. (è-spô-te). Bot. Nom vulgaire de l'épeautre. ‖ On dit aussi ESPÉONTE et ESPIAUTE.

ESPÈCE s. f. (è-spè-se — v. l'étym. à la partie encycl.). Division du genre, comprenant tous les individus qui possèdent des caractères identiques définis, absents ou non réunis chez les autres individus du même genre : *Un genre peut devenir* ESPÈCE *par rapport à un genre plus étendu, et une* ESPÈCE *peut devenir genre par rapport à une* ESPÈCE *moins étendue. Les quadrupèdes sont un genre, dont le lion, le cheval, etc., sont des* ESPÈCES. (Acad.) *Noble et roturier sont des* ESPÈCES *par rapport à homme, et homme, qui est un genre par rapport à noble et roturier, est une* ESPÈCE *par rapport à animal*. (Condill.) *Quoique le chêne ait des* ESPÈCES *répandues partout, on doit le regarder comme du genre des arbres de montagnes*. (B. de St-P.) ‖ Plus spécialement, Division du genre, formée d'une réunion d'individus semblables entre eux ou qui ne diffèrent que par des caractères peu importants, propres seulement à distinguer des variétés : *Le chat domestique, le tigre, le lion sont des* ESPÈCES *du genre chat. Les animaux de même* ESPÈCE *sont généralement aptes à se reproduire entre eux. Pour la reproduction des* ESPÈCES, *la nature a donné aux femelles la fécondité, aux mâles la fécondance*. (F. Cuv.) *La vie ne recommence pas à chaque nouvel individu : elle n'a commencé qu'une fois pour chaque* ESPÈCE. (Flourens.) *Les causes les plus générales de délimitation des* ESPÈCES *végétales sont la sécheresse ou l'humidité relative des divers pays*. (A. Maury.) *Un certain nombre de fossiles appartiennent à des* ESPÈCES *semblables à celles qui vivent de nos jours*. (L. Figuier.) *En général, les* ESPÈCES *précoces sont naines*. (Virey.)

> Combien, soigneuse encor de leur postérité,
> Par des moyens divers la nature puissante
> Conserve chaque *espèce* à jamais renaissante!
>
> DELILLE.

‖ Dans un sens moins précis, Sorte, condition, manière d'être, collection ayant des caractères communs qui permettent d'en comprendre tous les individus, tous les objets dans une même catégorie : *Il y a des coquins de plus d'une* ESPÈCE. *Ne fréquentez pas des gens de cette* ESPÈCE. *Depuis que le christianisme a paru sur la terre, trois* ESPÈCES *d'ennemis l'ont constamment attaqué*. (Chateaub.) *En amour, il y a plusieurs* ESPÈCES *de jalousie; la plus rare est celle du cœur*. (Lévis.) *Le coton de la Cochinchine est de l'*ESPÈCE *appelée dans le commerce courte-soie*. (L.-J. Larcher.)

— Fam. Personne méprisable, indigne de considération : *Une méchante, une pauvre* ESPÈCE. *Que nous veut cette* ESPÈCE? *Quand une femme s'affiche, ce n'est presque jamais pour un honnête homme, c'est pour une* ESPÈCE. (Chamfort.)

— *Espèce de*, Quelque chose comme, dans le genre de, ayant du rapport avec : *Cette femme est une* ESPÈCE DE *dragon en cornette. Certains lézards portent autour du cou une* ESPÈCE *de manteau. J'ai été reçu dans l'antichambre par une* ESPÈCE DE *valet de chambre. Les philosophes pardonnent au jansénisme, parce que le jansénisme est une* ESPÈCE DE *philosophie*. (J. Joubert.) ‖ Personne qui mérite à peine le titre de : *Une* ESPÈCE DE *notaire*, D'*avocat*, DE *banquier*. *Une* ESPÈCE DE *peintre*. ‖ Se dit explétivement en terme de mépris : ESPÈCE D'*imbécile, va!*

— *De nouvelle espèce*, Nouveau et bizarre en son genre : *Voilà un philosophe* D'*une* NOUVELLE ESPÈCE.

— *L'espèce humaine*, ou simplement *L'espèce*, Le genre humain, les hommes : *La propagation de* L'ESPÈCE. *La découverte de la vaccine est un bienfait pour* L'ESPÈCE HUMAINE. (Acad.) L'ESPÈCE HUMAINE *est la seule qui sache qu'elle doit mourir*. (Volt.) *La douceur du gouvernement contribue merveilleusement à la propagation de* L'ESPÈCE. (Montesq.) *Je hais, je fuis* L'ESPÈCE HUMAINE, *composée de victimes et de bourreaux, et si elle ne doit pas devenir meilleure, puisse-t-elle s'anéantir!* (Raynal.) *L'histoire n'a servi longtemps qu'à tromper* L'ESPÈCE HUMAINE *et à l'avilir*. (B. Const.) *En triomphant du monde matériel,* L'ESPÈCE HUMAINE *remplit sa destination*. (B. Const.) *L'ivrognerie tend à démoraliser et à détériorer* L'ESPÈCE. (L. Cruveilhier.) *Tout nous oblige à croire que* L'ESPÈCE HUMAINE *marche à de nouvelles destinées*. (Chateaub.) *L'esprit de propriété et d'intérêt dispose chaque individu à immoler à son bonheur* L'ESPÈCE *entière*. (Morelli.) *L'homme est si bien fait pour être libre, que l'esclavage détruit* L'ESPÈCE. (A. Martin.) L'ESPÈCE HUMAINE *est faite ainsi : nos sottises sont la doublure nécessaire de nos vertus*. (Ph. Chasles.) *La réflexion est un progrès plus ou moins tardif, dans l'individu et dans* L'ESPÈCE. (V. Cousin.) *Ce qu'on nomme* L'ESPÈCE HUMAINE *n'est qu'une variété de l'espèce animale*. (L. Pinel.)

> Des erreurs de *l'humaine espèce*
> Dieu veut que chacun ait son lot.
>
> BÉRANGER.

> Assez de monde concourt
> A propager notre *espèce*.
>
> BÉRANGER.

— Fam. *L'espèce femelle*, Les femmes :

> . . . . . Chez *l'espèce femelle*
> Il brille encor malgré son poil grison,
> Et n'est caillette en honnête maison
> Qui ne se pâme à sa douce faconde.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Jurispr. Point spécial en litige ; cas particulier dont il s'agit : *Cette loi n'est pas applicable à l'*ESPÈCE. (Acad.)

> Et d'abord, dans l'*espèce*, interrogeons le code.
>
> ETIENNE.

— Pratiq. Chose même qu'on a empruntée : *Il faut rendre en* ESPÈCE *un cheval qui a été prêté*. (Acad.)

— Philos. Image que l'on supposait se détacher des objets extérieurs et venir affecter nos sens pour y produire le phénomène de la perception : ESPÈCES *claires, distinctes*. ESPÈCES *confuses, embrouillées. La plus commune opinion est celle des péripatéticiens, qui prétendent que les objets de dehors envoient des* ESPÈCES *qui leur ressemblent, et que ces* ESPÈCES *sont portées par les sens extérieurs jusqu'au sens commun ; ils appellent ces* ESPÈCES-*là impresses, parce que les objets les impriment dans les sens extérieurs*. (Malebr.)

— Théol. Apparence, caractère extérieur et sensible du pain et du vin après la consécration : *Communier sous les deux* ESPÈCES. *Après la consécration, il ne reste du pain et du vin que les* ESPÈCES.

— Rhétor. Un des lieux communs de la rhétorique : *L'*ESPÈCE *et le genre*.

— Arithm. *Grandeurs de même espèce*, Grandeurs de même nature, ne différant que par la quantité : *Le produit est* DE MÊME ESPÈCE *que le multiplicande, le quotient* DE MÊME ESPÈCE *que le dividende. On ne peut additionner que des* QUANTITÉS DE MÊME ESPÈCE.

— Géom. *Triangle donné d'espèce*, Triangle dont les angles seulement sont donnés. ‖ *Courbe donnée d'espèce*, Courbe dont on donne la nature, ainsi que le rapport qu'ont entre eux les différents paramètres.

— Monn. Pièce métallique ayant cours : *Faire un payement en* ESPÈCES. *Compter dix mille francs tant en* ESPÈCES *d'or qu'en* ESPÈCES *d'argent*.

> Il me redemandait sans cesse ses *espèces*.
>
> VOLTAIRE.

‖ *Espèces sonnantes*, Monnaie métallique, espèces proprement dites : *Payer en* ESPÈCES SONNANTES.

— Pharm. Mélange de substances végétales analogues entre elles par leurs propriétés médicales : ESPÈCES *béchiques, toniques, vulnéraires*.

— Gramm. Voir la note sur le mot SORTE.

— **Antonymes**. Classe, famille, genre, ordre, race, sorte, variété, sous-classe, sous-genre, sous-ordre, individu.

— **Encycl**. Linguist. Le mot *espèce* vient du latin *species*, primitif *spicere* ou *specere*, voir, regarder. En sanscrit, la forme la plus ordinaire de cette racine est *pas*, voir, sans le *s* initial; mais nous trouvons aussi *spas* dans *spasa*, espion, dans *spastha* et dans *viespashta*, clair, manifeste, et dans le védique *spas*, gardien. Dans la famille teutonique, nous trouvons *spĕhôn*, en ancien haut allemand, avec la signification de voir, épier, contempler, et *spĕhari*, *spĕha*, anglais *spy*, français *espion*. En grec, la racine *spek* s'est changée en *skep*, qui existe dans *skeptomai*, je regarde, j'examine, je considère; d'où *skeptikos*, qui examine ou qui s'informe, en langage philosophique *sceptique*, et *episkopos*, surveillant, évêque. Le latin *species* ne fut d'abord que la traduction littérale du grec *eidos*, apparence, de *eidô*, voir, opposé à *genos* ou *genus*, genre. Les Grecs classaient primitivement les choses d'après le genre et la forme ou l'apparence, et, bien qu'Aristote ait plus tard défini ces termes en langage technique, leur sens étymologique est en réalité leur signification propre. On peut ranger les choses dans la même classe, soit à cause de leur identité de genre, c'est-à-dire d'origine, et c'est ce qui nous donne une classification généalogique, soit parce qu'elles ont une même apparence ou forme, *eidos*, sans leur attribuer une origine commune, et nous tirons de là une nouvelle classification qui n'a aucun rapport avec la première. Mais on peut aussi, après avoir classé les objets d'après leur identité de genre ou d'origine, mettre à part ceux qui présentent quelque chose de particulier dans leur forme apparente, et c'est alors que l'*eidos* ou l'*espèce* devient une subdivision du genre. Ainsi *espèce* est formé d'un mot qui signifie voir, parce que, pour former une classification nouvelle parmi des objets déjà classés, il faut les examiner avec attention, les voir et les comparer entre eux.

— Philos. biol. I. DE L'IDÉE D'ESPÈCE ORGANIQUE. La botanique et la zoologie, comprenant l'histoire naturelle des corps vivants, ne parviennent à les connaître qu'en les groupant d'après leurs rapports de ressemblance. Elles commencent par réunir tous les individus doués de la plus grande ressemblance mutuelle en un groupe qui constitue l'*espèce*. En procédant pour les *espèces* comme on a procédé pour les individus qui les constituent respectivement, on fait des *genres*. En réunissant les genres les plus semblables, on fait des *familles*. En réunissant plusieurs familles des plus semblables, on fait des *ordres*. Enfin, les ordres les plus analogues forment une *classe;* plusieurs classes, un *embranchement*, et plusieurs embranchements, un *règne*. Tel est le mécanisme des classifications. Pour tous les naturalistes et dans toutes les classifications, qu'elles soient méthodiques ou systématiques, l'*espèce* est le terme fondamental, l'*unité*. Il faut ajouter que chacune de ces unités peut être représentée par des *fractions;* en d'autres termes, chaque *espèce* peut comprendre un certain nombre de groupes inférieurs auxquels on donne le nom de *variétés* ou de *sous-espèces*. Une classification faite conformément au principe de ressemblance, et susceptible de soutenir l'examen d'une discussion rigoureuse, propre à démontrer qu'un groupe, quel qu'en soit le degré, renferme réellement des êtres dont les rapports mutuels sont plus grands que ceux qu'ils ont avec les êtres de tout autre groupe, est dite *naturelle;* mais, si on faisait dépendre seulement la ressemblance des êtres d'un même groupe d'une propriété, d'un attribut ou de quelques propriétés, de quelques attributs quelconques, la classification serait dite *artificielle*. Rappelons encore que la méthode naturelle n'établit pas la ressemblance des êtres qu'elle associe en *comptant* les attributs de similitude quelconque qu'ils peuvent avoir, mais d'après des caractères prépondérants par les conséquences de similitude qu'ils entraînent dans l'organisation ; qu'elle associe les êtres, non d'après le nombre des attributs semblables qu'ils présentent, tels que la taille, la couleur, l'odeur, etc., mais d'après la valeur de ces attributs rationnellement comparés et pesés ; en un mot, qu'elle est fondée sur le principe de la subordination des caractères. (V. CARACTÈRE).

Il n'est pas nécessaire d'insister sur ces considérations de taxonomie pour faire comprendre que les *espèces*, genres, familles, ordres, classes, etc., d'une classification artificielle, ont une valeur purement subjective, sont des créations arbitraires de l'esprit, tandis que les *espèces*, genres, familles, etc., d'une classification naturelle, sont les expressions de rapports réels et objectifs, d'un ordre réel et objectif, que l'esprit découvre et s'efforce de reconnaître, mais qu'il ne crée point. Ce sont les travaux des naturalistes qui nous ont appris à distinguer ces deux catégories d'universaux, ordinairement confondues par les logiciens de l'antiquité et du moyen âge. M. Cournot, qui a judicieusement appelé l'attention sur cette distinction importante, véritable conquête de la logique et de la méthodologie modernes, désigne les premiers sous le nom d'*abstractions artificielles ou logiques*, et la seconde sous celui d'*abstractions naturelles ou rationnelles*. « La classification proprement dite, dit-il, est une opération de l'esprit qui, pour la commodité des recherches ou de la nomenclature, pour le secours de la mémoire, pour les besoins de l'enseignement, ou dans tout autre but relatif à l'homme, groupe artificiellement des objets auxquels il trouve quelque caractère commun, et donne au groupe artificiel ainsi formé une étiquette ou un nom générique. D'après le même procédé, ces groupes artificiels peuvent se distribuer en groupes subalternes, ou se grouper à leur tour pour former des collections, et en quelque sorte des unités d'ordre supérieur. Telle est la classification au point de vue de la logique pure; et l'on peut citer, comme exemples de classifications artificielles, celles des bibliographes, que chacun modifiera d'après ses convenances, en faisant le catalogue de sa propre bibliothèque. Mais, d'un autre côté, la nature nous offre, dans les innombrables *espèces* d'êtres vivants, et même dans les objets inanimés, des types spécifiques, qui assurément n'ont rien d'artificiel ni d'arbitraire, que l'esprit humain n'a pas inventés pour sa commodité, et dont il saisit très-bien l'existence idéale, même lorsqu'il éprouve de l'embarras à les définir ; de même que nous croyons, sur le témoignage des sens, à l'existence d'un objet physique avant de l'avoir vu d'assez près pour en distinguer nettement les contours, et surtout avant d'avoir pu nous rendre compte de sa structure. Ces types spécifiques sont le principal objet de la connaissance scientifique de la nature, par la raison que, dans ces *espèces* ou dans ces groupes naturels, les caractères constants qui sont le fondement de l'association spécifique ou générique dominent et dépassent de beaucoup en importance les caractères accidentels ou particuliers qui distinguent les uns des autres les individus ou les *espèces* inférieures. Enfin, comme il y a des degrés dans cette domination et dans cette supériorité des caractères les uns par rapport aux autres, il doit arriver et il arrive que des genres nous apparaissent comme plus naturels que d'autres, et que les classifications auxquelles nous sommes, dans tous les cas, obligés d'avoir recours pour le besoin de nos études, offrent le plus souvent un mélange d'abstractions naturelles et d'abstractions artificielles, sans qu'il soit facile ni même possible de marquer nettement le passage des unes aux autres. »

Considérée au point de vue purement taxonomique, l'*espèce* est artificielle ou naturelle, au même titre que les autres universaux, au même titre que le genre, l'ordre, la classe, etc.; elle se place sur la même ligne que les autres universaux ; elle est naturelle en toute classification naturelle, quels que soient les objets embrassés par cette classification, qu'il s'agisse d'êtres vivants ou d'objets inanimés; elle appartient à la minéralogie comme à la botanique et à la zoologie. Outre ce sens général, le mot *espèce* en a reçu un autre beaucoup plus restreint, qui ne peut s'appliquer qu'au monde organique, végétaux et animaux, et qui fait de l'*espèce* botanique et zoologique une catégorie d'une nature particulière, très-différente, selon la plupart des naturalistes, du genre, de l'ordre, etc. En quoi consiste cette notion spéciale de l'*espèce* organique? Quels sont les rapports de l'*espèce* organique avec les groupes supérieurs, et notamment avec le genre, d'une part, et, d'autre part, avec les groupes inférieurs en lesquels elle se divise? Ces questions sont de la plus haute importance en histoire naturelle générale. Nous allons exposer et examiner les diverses solutions qu'elles ont reçues.

— *L'espèce organique selon Buffon*. Buffon a varié sur la question de l'*espèce* organique. Nous le voyons d'abord assigner dans la reproduction le véritable caractère de l'*espèce*. « Ce que les naturalistes appellent ordinairement *espèce*, dit-il, n'est que le résultat d'une comparaison. Pour eux, c'est la ressemblance qui détermine l'*espèce*. Mais cette ressemblance n'a rien d'absolu : souvent des individus de la même *espèce* diffèrent plus entre eux que des individus d'*espèces* distinctes. L'âne et le cheval, qui sont des *espèces* distinctes, se ressemblent plus que le barbet et le lévrier, qui sont de la même *espèce*. La comparaison du nombre et de la ressemblance des individus n'est qu'une idée accessoire..., car l'âne ressemble au cheval plus que le barbet au lévrier, et cependant le barbet et le lévrier ne font qu'une même *espèce*, puisqu'ils produisent ensemble des individus qui peuvent eux-mêmes en produire d'autres; au lieu que le cheval et l'âne sont certainement de différentes *espèces*, puisqu'ils ne produisent ensemble que des individus viciés et inféconds. »

Ainsi, pour Buffon, le caractère positif de l'*espèce* organique doit être demandé à la fonction, non à la forme; à la physiologie, non à l'anatomie : le caractère positif de l'*espèce* organique est la fécondité continue. « On doit regarder, dit-il, comme la même *espèce*, celle qui, au moyen de la génération, se perpétue et conserve la similitude de cette *espèce*, et comme des *espèces* différentes, celles qui, par les mêmes moyens, ne peuvent rien produire ensemble ; de sorte qu'un renard sera une *espèce* différente d'un chien, si, en effet, de l'union d'un mâle et d'une femelle de ces deux *espèces*, il ne résulte rien ; et quand même il en résulterait un animal mi-parti, une espèce de mulet, comme ce mulet ne produirait rien, cela suffirait pour établir que le renard et le chien ne seraient pas de la même *espèce*, puisque nous avons supposé que, pour constituer une *espèce*, il fallait une production continue, perpétuelle, invariable, semblable, en un mot, à celle des autres animaux. »

Voilà l'idée de l'*espèce* fondée sur un fait certain. Tous les individus qui produisent ensemble des individus qui peuvent en produire d'autres sont de la même *espèce*. A commencer par l'homme, l'*espèce* en est unique, puisque les hommes de toutes les races, de tous les climats, de toutes les couleurs peuvent se mêler et produire ensemble. Tous les chiens, quelque différents, quelque variés qu'ils soient, ne font qu'une seule et même *espèce;* car, malgré leurs différences, ils ne laissent pas de produire des individus qui peuvent se perpétuer en produisant eux-mêmes d'autres individus. A côté du cheval est l'âne : l'*espèce* du cheval et celle de l'âne peuvent se mêler et produire ensemble ; mais les individus qui sont produits par le mélange du cheval et de l'âne, ceux qui résultent du mélange du chien et du loup, etc., sont des *mulets*, c'est-à-dire des individus stériles, ou du moins d'une fécondité très-bornée. Il y a donc ici fécondité, mais non fécondité continue, et, par conséquent, il n'y a pas unité de l'*espèce*.

La fécondité continue, qui donne l'unité et la réalité de l'*espèce*, en donne aussi la fixité et la constance. Buffon déclare que « la nature imprime sur chaque *espèce* ses caractères inaltérables; » que « chaque *espèce* a un droit égal à la création; » que les *espèces*, même les plus voisines, « sont séparées par un intervalle que la nature ne peut franchir, » et que « chaque *espèce* des uns et des autres ayant été créée, les premiers individus ont servi de modèles à tous leurs descendants. » Il prétend fonder sa thèse de la fixité de l'*espèce* sur l'expérience. « Depuis qu'on a observé la nature, dit-il, depuis le temps d'Aristote jusqu'au nôtre, l'on n'a pas vu apparaître d'*espèces* nouvelles, malgré le mouvement rapide qui entraîne, amoncelle ou dissipe les parties de la matière, malgré le nombre infini de combinaisons qui ont dû se faire pendant ces vingt siècles, malgré les